

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 11 juin 2026, s'est réuni le Mercredi 17 juin 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 19

Nombre d'administrateurs représentés : 6

Administrateurs présents :

Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Fatiha	BRIKOU AMAL
Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Irène	CHAPUY
Odile	COUBAT
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
Carole	FONTAINE
François	GAUDIN
Gérard	GIULIANI
Patrick	LATOUR
Evelyne	MARECHAL
Marie-Pierre	OUVRIER
Sandrine	POIGNET
Maguy	RUFFIER
Virginie	VERNAZ
Pascale	VOUTIER REPELLIN

Administrateurs représentés :

Guillaume BEDHET	Ayant donné pouvoir à Carole FONTAINE
Nicolas BERNARD DUGUET	Ayant donné pouvoir à Virginie VERNAZ
Elodie MOREL	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Monique NAGORNY	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
André THOUVENOT	Ayant donné pouvoir à Pascale VOUTIER REPELLIN
André VAIRETTO	Ayant donné pouvoir à Sandrine BERTHET

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Commande publique – Marché « Travaux de rénovation du bâtiment « Maison de l'Enfance » à Ugine » - Délégation au Président

Rapporteur : Christian EXCOFFON

Le CIAS Arlysère occupe depuis le 1^{er} janvier 2019, une partie des locaux du bâtiment de la « Maison de l'Enfance » situé 107 place Montmain, appartenant à la Commune d'Ugine.

Compte tenu de l'état du bâtiment et de l'évolution des normes réglementaires, fonctionnelles et environnementales applicables aux établissements d'accueil de la Petite enfance, un projet de rénovation et de restructuration du multi-accueil « Chantecler » a été engagé.

Les travaux de rénovation et de restructuration projetés concernant l'ensemble du bâtiment présentent un intérêt commun pour les deux parties.

Le Conseil d'Administration du CIAS Arlysère et le Conseil Municipal de la commune d'Ugine ont approuvé, par délibérations respectives en date du 5 mars 2026 et du 23 février 2026, la mise en place d'un groupement de commandes entre les deux entités. Le CIAS Arlysère est coordonnateur du groupement et sera chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de consultation et de sélection des cocontractants. Il sera chargé de signer le marché et de le notifier.

Les travaux envisagés portent notamment sur :

- la rénovation des pyramides et de l'étanchéité des toitures,
- la mise aux normes réglementaires et de sécurité,
- l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et des familles,
- l'optimisation des espaces intérieurs et extérieurs,
- l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment,
- l'adaptation des locaux aux besoins du personnel.

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché ordinaire prévu pour une durée de 7 mois. Le montant estimatif des prestations est de 260 000,00 €.

Les prestations se décomposent en 5 lots :

- Lot n°1 : Démolition
- Lot n°2 : Couverture / Charpente métallique
- Lot n°3 : Cloisons / Menuiseries / Faux plafonds / Peinture
- Lot n°4 : Sols souples
- Lot n°5 : Électricité

La procédure de mise en concurrence sera transmise prochainement pour publication sur le profil acheteur de la collectivité (www.marches-publics.info), dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, dans le Journal d'Annonces Légales La Vie Nouvelle et sur le site d'Arlysère.

Afin de permettre la notification de ce marché dans les meilleurs délais, il est proposé de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à la signature de ce marché avec les entreprises les mieux disantes.

Il sera rendu compte de la décision prise dans ce cadre lors d'une prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **donne délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché public « Travaux de rénovation du bâtiment « Maison de l'Enfance » à Ugine » avec les entreprises les mieux disantes ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET

